

POLITIQUE
ENVIRONNEMENTALE



TABLE DES MATIÈRES

Lexique.....	3
Introduction	4
Vision.....	5
Objectif et principes directeurs.....	6
Thématiques et engagements.....	6
1. Milieux naturels, biodiversité et aménagement du territoire.....	6
2. Eau.....	8
3. Matières résiduelles et consommation responsable	9
4. Émissions de gaz à effet de serre (GES) et consommation d'énergie.....	10
5. Adaptation aux changements climatiques.....	11
6. Gestion écoresponsable et saine gouvernance	12
Application de la politique	14
Conclusion	14

Lexique

Les définitions présentées sont tirées de la Vitrine linguistique de l'Office québécoise de la langue française.

3RV : Principe d'action qui vise à assurer une saine gestion des matières résiduelles et qui, pour ce faire, privilégie, par ordre de priorité, la réduction, le réemploi, le recyclage, les formes autres de valorisation puis l'élimination de ces matières.

Conservation : Ensemble de pratiques comprenant la protection, la restauration et l'utilisation durable et visant la préservation de la biodiversité, le rétablissement d'espèces ou le maintien des services écologiques au bénéfice des générations actuelles et futures. La conservation permet un développement sans préjudice irréversible à la diversité biologique et aux services écologiques.

Corridor écologique : Passage qui relie des écosystèmes et qui permet à la faune et à la flore de conserver leur diversité biogénétique par leurs déplacements.

Écoconception : Conception de produits ou de procédés caractérisée par le souci de réduire ou de prévenir les impacts environnementaux tout au long de leur cycle de vie.

Écoconstruction : Mode de construction de bâtiments et d'ouvrages de génie civil qui vise à réduire les atteintes à l'environnement. L'activité de construction inclut la fondation, l'érection, l'entretien, la rénovation, la réparation, la modification et la démolition des ouvrages bâtis.

Efficacité énergétique : Capacité de maximiser un rendement énergétique tout en utilisant un minimum d'énergie.

Fragmentation des habitats : Séparation ou disparition d'habitats naturels imputable aux activités humaines, contrariant les déplacements et les activités des espèces indigènes.

GES (gaz à effet de serre) : Gaz présent dans l'atmosphère, d'origine naturelle ou anthropique, qui absorbe et renvoie le rayonnement infrarouge en provenance de la surface terrestre.

Protection : Ensemble de moyens visant à maintenir l'état et la dynamique naturels des écosystèmes et à prévenir ou atténuer les menaces à la biodiversité.

Restauration : Opération visant à remettre dans un état proche de son état d'origine un écosystème terrestre ou aquatique altéré ou détruit généralement par l'action de l'humain.

Service écosystémique ou service écologique : Avantage matériel ou immatériel que l'homme retire des écosystèmes.

Sobriété énergétique : Démarche individuelle ou collective qui vise une consommation modeste en énergie, dans le but de réduire les besoins énergétiques d'une collectivité ou, plus généralement, de limiter l'incidence des activités humaines sur l'environnement.

Introduction

Capitale des Laurentides, Saint-Jérôme marque une transition entre le sud d'un secteur plus densément peuplé et le nord, reconnu pour ses milieux naturels et sa villégiature. Saint-Jérôme a tout le dynamisme urbain d'une grande ville et offre par ailleurs de vastes espaces verts.

Forte de nombreux atouts naturels, dont la rivière du Nord qui la parcourt d'un bout à l'autre, le parc naturel du Lac-Jérôme, le parc régional de la Rivière-du-Nord et le parc linéaire Le P'tit Train du Nord, Saint-Jérôme rayonne auprès de ses habitants et des visiteurs. Il incombe ainsi à la Ville de protéger les joyaux de son territoire afin d'en garantir la pérennité. Dans cette optique, elle planifie son développement urbain, économique et social en continu, en veillant à ce que cette planification s'inscrive dans la hiérarchie qui permet d'éviter, de minimiser et de compenser la perte des milieux naturels.

Cette séquence s'applique d'ailleurs à l'ensemble des autres enjeux environnementaux, qui doivent de fait être considérés dans les pratiques municipales. Les façons de consommer et d'utiliser l'eau ainsi que les ressources matérielles et énergétiques sont à repenser afin que les générations présentes laissent aux générations futures la capacité de subvenir à leurs besoins. Les changements climatiques, le déclin de la biodiversité, la pollution de l'air, de l'eau et des sols compromettent les conditions favorables à la vie sur Terre et sont autant de raisons justifiant l'urgence d'agir. Une planification soignée intégrant l'ensemble des plus récentes connaissances scientifiques s'avère essentielle à une croissance démographique et économique saine et équilibrée.

Face à ce constat où coexistent des milieux de grande valeur et la nécessité de répondre aux besoins d'une population croissante, la Ville a vu l'importance de s'outiller adéquatement pour que les actions à poser s'inscrivent dans une démarche durable. La création du Service de l'environnement, à l'automne 2022, marque le début de ce virage.

Un exercice de consultation publique, mené à l'été 2023, a permis de recueillir l'avis des citoyens, des organismes et des organisations institutionnelles, commerciales et industrielles. Les parties prenantes ont ainsi été invitées à identifier les enjeux jugés prioritaires, à suggérer des pistes d'action et partager leurs idées.

Cette politique constitue un engagement en plusieurs volets ayant pour but la diminution de l'empreinte environnementale collective et la résilience vis-à-vis des perturbations climatiques actuelles et futures.

Vision

Faire de Saint-Jérôme un milieu de vie verdoyant, prospère, dynamique et convivial où la Ville s'assure du bien-être de tous et favorise des pratiques à faible empreinte environnementale.

Objectif et principes directeurs

La présente politique se veut un engagement à long terme pour préserver et valoriser les milieux naturels, et tous les services écologiques que ces derniers offrent aux citoyens. Elle vise également à améliorer les pratiques en matière d'environnement, et ce, à la lumière des plus récentes connaissances scientifiques. Elle découle du Plan stratégique de la Ville et a pour objectif d'établir les orientations qui serviront à encadrer ses actions en matière d'environnement. Pour ce faire, elle s'appuie sur les principes suivants :

- Précaution;
- Engagement et mobilisation;
- Amélioration de la connaissance, éducation et sensibilisation;
- Équité;
- Amélioration de la qualité de vie et de la santé des citoyens.

Thématiques et engagements

La protection de l'environnement est un travail qui s'effectue sur plusieurs fronts. Bien qu'il faille traiter chacun des multiples enjeux environnementaux de manière individuelle et méthodique, la Ville est consciente de l'interrelation, voire de l'interdépendance, qui les regroupe. La présente politique comprend ainsi cinq principales thématiques transversales. Une sixième section porte quant à elle sur la gestion et la saine gouvernance et vise à assurer la cohérence des décisions et des actions. De ces thématiques émanent les différents engagements de la Ville.

1. Milieux naturels, biodiversité et aménagement du territoire

L'équilibre de l'écosystème résulte des interactions entre les différentes espèces qui le composent. Étant étroitement imbriquées les unes aux autres, chacune a un rôle à jouer pour maintenir sa stabilité. Chaque fois qu'une espèce s'éteint, c'est tout le système qui s'affaiblit. La protection des espèces et de leur habitat est cruciale pour la survie de l'humanité, menacée par l'effondrement de la biodiversité.

En plus de participer au maintien de cet équilibre fragile, les milieux naturels rendent aux humains de nombreux services écologiques qui concourent à son bien-être. Ils rafraîchissent, oxygènent et filtrent l'eau et l'air, apaisent, émerveillent et divertissent, en plus de remplir plusieurs autres fonctions indispensables. Croissance démographique oblige, l'aménagement du territoire doit être réfléchi pour éviter autant que possible que le développement ne se fasse au détriment de ces milieux d'une valeur inestimable, trop souvent détruits ou fragmentés. Au contraire, dans certains cas, il faut plutôt recréer la nature là où elle a été évincée.

Dans cette optique, la planification de l'aménagement du territoire de manière à conserver et relier certains habitats fauniques et floristiques s'avère d'une importance capitale. Le verdissement ou la restauration des milieux dégradés par les interventions humaines le sont tout autant. La plantation de différentes strates de végétaux et le soutien de l'agriculture durable, qu'elle soit urbaine, commerciale ou communautaire, peuvent également contribuer à la restauration écologique.

Engagements

1.1 Conserver et valoriser les milieux naturels d'intérêt, incluant les terres agricoles, ainsi que les espèces fauniques et floristiques, notamment celles à statut particulier

La Ville entend se doter d'outils pour caractériser les milieux naturels et déterminer ceux qu'elle doit conserver en priorité en vue d'atteindre la cible de 30 % établie par le Plan Nature 2030 du gouvernement provincial. Ces outils devront prévoir des moyens de les mettre en valeur et de faire connaître les bienfaits qu'ils procurent. La Ville compte également redéfinir ses façons d'encadrer le développement du territoire, de manière à en minimiser les conséquences sur la nature, en parallèle au développement économique, notamment par le biais de la densification et de la réduction de l'emprise au sol.

1.2 Développer un réseau de corridors écologiques afin de relier les milieux naturels

La Ville planifie développer sa trame verte et bleue afin de favoriser la connectivité entre les milieux naturels de son territoire et des municipalités voisines. La fragmentation des habitats nuit non seulement aux déplacements de la faune, mais constitue aussi un frein à la mobilité active. Il s'agit donc d'une réalité à laquelle il importe de remédier par le verdissement et une bonne planification.

1.3 Améliorer la qualité des milieux naturels dégradés

La perturbation des sols, par leur imperméabilisation et leur contamination, altère les cycles naturels des nutriments. Cela représente une menace pour la santé humaine et environnementale. Pour y remédier, la Ville souhaite restaurer et reverdir certains espaces urbanisés. L'amélioration de la qualité du milieu bâti a des bienfaits sur la biodiversité et la qualité de vie des citoyens, et s'avère essentielle dans une perspective d'adaptation aux changements climatiques.

1.4 Réduire les nuisances environnementales

La Ville prévoit de lutter contre les éléments qui ont des conséquences sur la biodiversité et la qualité des milieux naturels. Les espèces exotiques envahissantes, les pesticides, la pollution lumineuse, les neiges usées, par exemple, perturbent la faune et la flore. Certes, l'utilisation de certains produits est parfois nécessaire, mais celle-ci se doit néanmoins d'être encadrée et faite de manière judicieuse.

2. Eau

Les milieux humides et hydriques d'intérêt, tout comme les eaux souterraines, font partie intégrante des écosystèmes à protéger. En effet, ils constituent des attraits et des ressources nécessaires pour la population. La rivière du Nord, qui sillonne Saint-Jérôme sur toute sa longueur, est un véritable trait identitaire de la Ville, en plus d'être sa source d'eau potable. L'eau est une condition essentielle de la vie, et malgré son accès facile, il est impératif de l'utiliser à bon escient et d'en préserver la qualité. Que ce soit en vue de maintenir la biodiversité aquatique ou de puiser l'eau pour la consommation humaine, il importe de s'assurer de la bonne santé des plans d'eau, et de faire en sorte que les eaux qui y ruissellent, usées ou pluviales, soient exemptes de contaminants.

Engagements

2.1 Collaborer avec les acteurs locaux et régionaux pour protéger la qualité de l'eau

Pour que l'eau de la rivière du Nord soit, à l'instar de tout le réseau hydrographique, favorable au maintien de la vie aquatique, et que la trame bleue contribue à la fierté des citoyens, la Ville désire collaborer avec les municipalités en amont du cours d'eau. Cela lui permettra de s'assurer que les eaux qui s'y déversent plus au nord sont gérées adéquatement. De la même manière, elle entend prendre soin des eaux souterraines et de celles qui cheminent par tous les autres bassins versants chevauchant son territoire. L'innocuité de l'eau dépend notamment du maintien des bandes riveraines et de la végétation du bassin versant, de la bonne gestion des eaux pluviales (pour éviter les surverses), de la réduction des contaminants lessivés par le ruissellement, du bon fonctionnement des installations sanitaires et des rejets industriels, entre autres choses.

2.2 Maintenir la disponibilité en eau potable

La Ville s'engage à revoir et à maintenir à jour un plan d'économie d'eau potable qui s'harmonise aux objectifs et aux cibles de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable. Une utilisation judicieuse de l'eau est nécessaire. Il faut, à cet effet, la réserver aux usages essentiels que sont la consommation, les besoins sanitaires et l'agriculture. Enfin, la protection de cette ressource, en réduisant la quantité puisée dans la rivière du Nord, évite également de traiter inutilement des volumes d'eau voués au gaspillage.

3. Matières résiduelles et consommation responsable

La meilleure façon de réduire l'enfouissement, c'est avant tout de ne pas produire de déchets. La consommation responsable est donc étroitement liée à la gestion des matières résiduelles. La réponse à la question « Est-ce que j'en ai vraiment besoin? » favorise bien souvent la réduction à la source. De la même façon, le réemploi permet de répondre à un besoin sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à un nouvel objet supplémentaire. Il faut penser que, lorsqu'on choisit de ne pas consommer un bien, on évite de produire un déchet, mais aussi toutes les ressources nécessaires à sa production (matières premières, énergie de transformation, transport, etc.).

La saine gestion des matières résiduelle se traduit par un tri adéquat des biens en fin de vie utile. Qu'il s'agisse des matières issues du milieu résidentiel, commercial, industriel, institutionnel ou agricole, l'économie circulaire, le recyclage et la valorisation doivent faire partie des bonnes pratiques.

L'écoconception doit être davantage connue et utilisée dans une perspective de consommation responsable. Elle repose sur le principe que la fabrication d'un bien est pensée afin de réduire son empreinte environnementale globale en plus de favoriser sa réparabilité et sa recyclabilité. De la sorte, l'écoconception vise à minimiser les répercussions à toutes les phases de la vie d'un produit, soit sa fabrication, son transport, son utilisation et sa gestion en fin de vie. L'analyse du cycle de vie permet de choisir un bien en se basant sur des données autres que le simple fait qu'il soit recyclable ou compostable. Certes, il est essentiel de réduire les déchets acheminés aux sites d'enfouissement, mais cette mesure, prise individuellement, n'est pas toujours suffisante pour réduire l'empreinte environnementale globale.

C'est dans cet esprit que sont définis les orientations et les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ainsi que les actions du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Rivière-du-Nord, auxquels adhère la Ville.

Engagements

3.1 Respecter et promouvoir la hiérarchie des 3RV : réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation

La Ville s'engage à prendre des moyens pour satisfaire ses besoins de façon écoresponsable et aider les citoyens, les entreprises et autres organisations à en faire autant dans le but de réduire l'empreinte écologique liée aux matières résiduelles. Elle compte développer des outils pour permettre de faire des choix de consommation éclairés, favoriser la circularité des produits et gérer adéquatement les résidus (incluant les boues de fosses septiques) en fonction des meilleures pratiques et des connaissances existantes.

3.2 Tenir compte des analyses du cycle de vie dans les choix de consommation

Pour la Ville, il est essentiel d'évaluer l'achat de produits ou de services en se basant sur les connaissances et données scientifiques issues des analyses du cycle de vie environnemental lorsqu'elles existent. De la même manière, les considérations éthiques et les coûts sur toute la durée de vie du bien doivent faire partie de l'équation, et doivent être intégrées dans une politique d'approvisionnement.

3.3 Promouvoir les concepts d'écoconception et de réparabilité des produits

Afin de favoriser la consommation responsable, la Ville entend sensibiliser les citoyens et les organisations de son territoire aux modes de fabrication des produits ainsi qu'à leur durabilité et réparabilité.

4. Émissions de gaz à effet de serre (GES) et consommation d'énergie

Que ce soit pour se nourrir, s'abriter ou se déplacer, l'être humain a besoin d'énergie pour fonctionner. Il lui faut des ressources, transformées en différents gaz, qui créent naturellement un effet de serre. Certaines sources et leur surutilisation amplifient toutefois ce phénomène et contribuent au réchauffement de l'atmosphère. Ce déséquilibre causé par les activités anthropiques depuis l'ère industrielle entraîne des bouleversements climatiques dont les conséquences menacent la vie terrestre.

Dans ce contexte, il faut revoir les modes de consommation d'énergie selon la même hiérarchie, qui préconise la réduction à la source (sobriété énergétique), l'optimisation du rendement (réutilisation et efficacité énergétiques) et finalement, le remplacement par des énergies moins polluantes.

La présente politique environnementale vise donc à réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES de différents secteurs.

Engagements

4.1 Favoriser la mobilité durable et l'électrification des transports

Par l'adoption et la mise en œuvre d'un plan de mobilité durable qui inclut un volet concernant l'électrification des véhicules, la Ville s'engage à réduire les émissions de GES liées au transport. Il s'agit de miser sur d'autres modes de déplacement, comme le transport collectif, le covoiturage ou la mobilité active, mais aussi d'électrifier les flottes de véhicules et les réseaux.

4.2 Décarboner les bâtiments et promouvoir l'écoconstruction

Pour la Ville, il est essentiel de réduire l'empreinte environnementale des bâtiments sur son territoire. Que ce soit en choisissant une source d'énergie servant à les alimenter ou en utilisant des matériaux durables, soit moins polluants et plus performants, dans le cadre de rénovations ou de nouvelles constructions, il faut tendre vers une amélioration constante des pratiques.

4.3 Améliorer la sobriété et l'efficacité énergétiques

Dans la mesure où une énergie propre ne doit pas non plus être gaspillée, il est important de mettre en place des moyens pour en réduire la consommation. Il peut s'agir d'adopter les bons comportements allant en ce sens, mais aussi d'avoir recours à des installations appropriées (ex. : récupérateur de chaleur, appareils certifiés Energy Star). La sobriété et l'efficacité énergétiques, tout comme le remplacement des sources d'énergies polluantes, doivent être envisagées partout : utilisation de machinerie et d'appareils industriels ou domestiques, sobriété numérique, procédés de fabrication ou de transformation, etc.

5. Adaptation aux changements climatiques

Les complications liées aux changements climatiques se font déjà sentir, et nous savons que ces derniers s'amplifieront au cours des prochaines décennies. Même si nous cessions dès maintenant d'émettre des gaz à effet de serre, les quantités déjà présentes dans l'atmosphère continueront de modifier l'équilibre climatique en augmentant les températures et en modifiant l'intensité, la durée et la fréquence des précipitations. Pluies diluviennes, épisodes de verglas, canicules et sécheresses sont les principaux aléas qui surviendront plus fréquemment et avec une plus grande ampleur.

Dans ce contexte, les villes doivent se préparer à faire face aux bouleversements pour mieux en minimiser les répercussions. Puisque certains milieux et certaines populations sont plus vulnérables, par exemple les espaces construits en zones inondables ou les personnes dont la santé est précaire, il est nécessaire d'établir un plan pour se préparer adéquatement aux événements climatiques extrêmes. Il s'agit donc de favoriser la résilience du milieu vis-à-vis des différents aléas anticipés et par la mise en place de mesures adéquates pour protéger la santé et la sécurité des citoyens ainsi que le patrimoine bâti.

Les infrastructures vertes sont d'excellents remparts contre de tels aléas. En effet, les arbres et autres végétaux concourent à lutter contre les îlots de chaleur, favorisent la percolation de l'eau dans le sol et le stabilisent. En somme, le verdissement fait partie intégrante d'une stratégie d'adaptation aux changements climatiques qui doit être soigneusement établie.

Engagements

5.1 Aménager le territoire afin de mieux protéger la population, notamment les personnes plus vulnérables, contre les conséquences des changements climatiques

La Ville s'engage à intégrer les infrastructures vertes pour mieux gérer les eaux de pluie et contrer les îlots de chaleur qui nuisent à la santé et à la qualité de vie des citoyens.

5.2 Planifier la construction des infrastructures pour qu'elles soient plus résistantes face aux différents événements climatiques

La Ville s'engage à anticiper les conséquences possibles des changements climatiques et à choisir des solutions adaptées aux réalités à venir (verglas, pluies diluviennes, inondations, vents forts, etc.), en vue de protéger et d'augmenter la durée de vie des infrastructures.

5.3 Planifier les interventions nécessaires en cas d'urgence lors d'un événement climatique extrême

La Ville s'engage à poursuivre ses efforts en mettant continuellement à jour son plan de mesures d'urgence, auquel les risques associés aux changements climatiques sont intégrés.

6. Gestion écoresponsable et saine gouvernance

L'environnement est transversal, c'est-à-dire qu'il touche à tous les aspects de la vie quotidienne des personnes et des organisations. Qu'il s'agisse de consommer l'eau, d'utiliser l'énergie, de gérer ses résidus, de s'approvisionner en denrées ou en matériel, les meilleures pratiques doivent toujours être privilégiées pour réduire les conséquences de nos actions. Pour cela, il importe de rendre accessible à tous un maximum de notions pertinentes en la matière. Ce partage des connaissances définit les façons de faire individuelles et collectives et favorise la cohérence des actions. Une information juste constitue également la base de discussions constructives pour la prise de décisions éclairées.

À l'instar de l'enrichissement des connaissances, la mobilisation doit aussi se faire collectivement. La Ville doit donc recourir à des pratiques exemplaires, tout en veillant à insuffler ses valeurs à ses partenaires. En plus d'être au cœur des façons de faire, les considérations environnementales représenteront ainsi une exigence surpassant le cadre organisationnel.

Puisque tous ont le droit de bénéficier équitablement de la nature et de ses bienfaits, il importe aussi d'entendre les préoccupations des gens du milieu. La consultation, la concertation et la transparence sont nécessaires à une saine gouvernance, et doivent être faites en amont de mesures visant à assurer la pérennité des écosystèmes.

Engagements

6.1 Promouvoir les connaissances et adopter les meilleures pratiques en matière d'environnement

Afin de mobiliser la collectivité en matière de protection de l'environnement et de donner une chance à chacun de fonder ses actions sur des bases solides, la Ville entend multiplier les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation. La Ville est convaincue que des connaissances et des modèles inspirants sont la clé pour susciter l'engagement et le changement.

6.2 Consulter, impliquer et mobiliser la population et les acteurs du milieu

La Ville s'engage à faire preuve de transparence auprès de la population, et à favoriser la concertation et la collaboration entre les divers acteurs du territoire. En effet, la compréhension de tous les enjeux environnementaux est nécessaire dans la prise de décisions éclairées, et il importe que tous aient la chance de contribuer à faire avancer les réflexions.

6.3 Favoriser le déploiement des pratiques environnementales hors de l'organisation pour augmenter la portée des actions

La Ville croit que sa responsabilité en matière d'environnement ne se traduit pas seulement dans les actions qu'elle pose, mais aussi dans les engagements de ses collaborateurs. Le choix de ses fournisseurs et de ses partenaires doit être cohérent avec les valeurs qu'elle prône. Ainsi, elle entend établir des critères lui permettant de choisir les organisations qui optent pour des pratiques écoresponsables et qui font preuve d'une éthique économique et sociale exemplaire.

6.4 Se doter de moyens pour mettre en œuvre des mesures visant à protéger l'environnement

La protection de l'environnement est une responsabilité collective. À cet égard, il importe de prendre des mesures pour que chacun adopte les bonnes pratiques. Si cela tient de l'évidence pour certains, il est nécessaire, dans d'autres cas, d'avoir recours à des balises pour les encadrer. Outre le perfectionnement et la meilleure application de la réglementation municipale, la Ville souhaite développer de nouveaux moyens et actions, et promouvoir les mesures existantes : écofiscalité, subventions, certifications, soutien aux organismes et aux initiatives du milieu, etc.

Application de la politique

La Ville s'engage à investir les ressources humaines, techniques et financières disponibles et nécessaires pour réaliser le plan d'action rattaché à la présente politique. Elle compte intégrer à l'équation les bienfaits – financiers, sociaux et environnementaux – qu'offre la nature. De surcroît, le plan d'action environnemental vise à déterminer des actions concrètes à mettre en œuvre par ordre de priorité et selon un échéancier.

Puisqu'il s'agit d'un processus évolutif, le plan d'action environnemental découlant de la présente politique devra être revu et optimisé périodiquement, soit aux quatre ans tout au plus. Un bilan effectué à la fin de chaque période facilitera sa mise à jour, de la même manière que l'avancement de la science permettra de considérer de nouvelles données dans la prise de décisions.

Bien qu'il soit chapeauté par le Service de l'environnement, le plan d'action implique la participation de tous les services municipaux.

À travers ses pratiques et ses actions, la Ville souhaite ainsi devenir :

- Un **exemple** qui saura inspirer d'autres organisations;
- Un **partenaire** avec qui d'autres organisations pourront réaliser des actions d'envergure;
- Un **facilitateur** qui permettra le développement d'initiatives adaptées aux milieux et issues de ceux-ci.

Conclusion

L'adoption de cette politique témoigne de l'engagement de la Ville, dans un processus d'amélioration continue, envers la protection de l'environnement. Les générations à venir, tout comme la population actuelle, ont le droit de bénéficier d'un milieu sain. C'est pourquoi des mesures appropriées doivent être prises pour y parvenir. À cet égard, la séquence « éviter, minimiser, compenser », sur laquelle repose la présente politique, prend tout son sens. La protection de l'environnement, nécessaire à l'humanité, doit être plus qu'un projet. Cela doit devenir un mode de vie.



Adoptée le 21 novembre 2023